

ORAN

Les opérations de contrôle continuent... la fraude aussi

Parmi les opérations de contrôle massif des commerçants, initiées par la direction du commerce d'Oran à l'occasion du mois de Ramadan, l'on saura que pas moins de 228 commerçants ont été verbalisés à l'issue de 1 365 interventions conduites par les différentes brigades chargées du contrôle de la qualité et des prix durant la deuxième dizaine de jours du mois de Ramadan.

Selon nos informations, dans le cadre du contrôle des pratiques commerciales, au moins 10 procès-verbaux ont été dressés pour défaut de registre du commerce, 114 pour défaut d'affichage, 9 pour défaut de facturation et 17 autres pour diverses infractions au code du commerce, telles que la pratique de prix illicites sur les cartes de recharges téléphoniques prépayées, au moment où il a été proposé la fermeture de 13 établissements, dans le cadre du même type d'interventions.

Par ailleurs, selon notre interlocuteur, au moins 485 interventions ont été menées par les brigades de la DCP d'Oran durant ces dix derniers jours pour le contrôle de la qualité des produits écoulés sur le marché local.

Selon ce dernier, ces interventions ont abouti à la verbalisation de 78 commerçants, notamment pour non-respect des règles d'hygiène (19 PV), il s'agit surtout de confectionneurs de gâteaux orientaux, 2 PV pour vente de produits impropres à la consommation, 5 pour détention de produits périmés, de même qu'il a été procédé à la verbalisation de 14 autres commerçants pour défaut d'étiquetage.

A l'issue de 485 interventions portant sur le contrôle de la qualité, 9 propositions de fermeture ont été formulées par la direction du commerce d'Oran, au moment où 52 procès-verbaux ont concerné diverses autres infractions.

Selon notre source, ces personnes verbalisées seront passibles de lourdes amendes (200 000 DA, à



Photo : DR

titre d'exemple pour défaut d'hygiène), notamment en application du nouveau code de commerce, en l'occurrence la loi 03-09 portant sur la protection du

consommateur et la répression de la fraude, et pourront être rigoureusement poursuivies en justice en cas de refus de paiement d'amende.

Dans le cadre de ces contrôles, l'on saura que pas moins de 204 kg de viande ont été saisis par les services de la direction du commerce durant la

deuxième dizaine de ce mois sacré, notamment au niveau de la localité d'Es-Senia, à savoir 75 kg de viande ovine (3 carcasses de viande non estampillée), 54 kg de viande destinés à la confection de boudin, ainsi que 75 kg de viande hachée surgelée.

Malgré les efforts fournis par toutes les brigades de la DCP, le mois de Ramadan a de tout temps constitué le mois de prédilection pour les fraudeurs qui n'hésitent pas à prendre le risque d'être sanctionnés mais mettent surtout la vie du consommateur en danger.

Seule la prudence de ce dernier et son refus d'accepter ce type de produit pourra contribuer à aider les services anti-fraude à combattre ce type de commerces illégaux et souvent dangereux.

Ben Aziz

AFFAIRE D'ESCROQUERIE D'UN MONTANT DE 6 MILLIARDS DE CENTIMES

Les deux présumés auteurs arrêtés

Deux escrocs, présumés principaux auteurs d'une affaire d'escroquerie d'une somme d'un montant de 6 milliards de centimes, ont été arrêtés le 8 septembre par les policiers de la 4^e sûreté urbaine d'Oran, apprend-on de source crédible.

Selon les déclarations du plaignant, 28 ans, importateur de viande surgelée, les deux personnes arrêtées, âgées de 33 et 22 ans, lui avaient promis la livraison d'une importante quantité de viande ; au final il lui ont dérobé un montant de 6

milliards de centimes, sans qu'aucune marchandise ne lui soit livrée.

Le plaignant assure avoir déjà eu affaire auparavant à l'un d'eux, qui s'était présenté à lui comme étant un intermédiaire qui connaissait à son tour un importateur de viande surgelée, installé à Alger, pouvant l'approvisionner avec une marchandise à des prix très attractifs.

Selon lui, c'est au bout de 3 mois d'attente, tout au long desquels il lui était exigé des versements assez conséquents, que les deux escrocs ont pu cumuler toute cette somme.

Il raconte également que ce n'est qu'en remarquant la subite amélioration

de la situation financière des deux présumés auteurs de cette affaire d'escroquerie, et suite à 3 mois d'attente (depuis le mois de juin dernier), qu'il a décidé de déposer plainte au niveau de la 4^e sûreté urbaine.

Selon des sources policières, l'opération de l'arrestation des deux individus en question a été suivie par la perquisition de leurs domiciles ainsi que par la saisie d'une partie de leurs biens. Présentés devant le procureur de la République en fin de semaine dernière, l'un des deux escrocs a été placé sous mandat de dépôt et l'autre mis sous contrôle judiciaire.

B. A.

ARRESTATION D'UN DEALER 1,200 kg de kif saisi

Les agents de la 11^e sûreté urbaine d'Oran ont réussi, dans la nuit de samedi dernier, à appréhender un important dealer. Selon des sources sûres, l'arrestation de l'individu âgé de 27 ans, originaire d'Alger, a eu lieu à Gambetta vers les coups de 23h et a été effectuée par des policiers en patrouille, relevant de la même sûreté. Ce n'est qu'à l'issue d'une minutieuse fouille qu'il a été découvert en sa possession, précise-t-on, 1,200 kg de kif, dissimulé dans la carcasse d'un lecteur VCD.

L'inculpé devrait être présenté devant le procureur de la République.

B. A.

MENACE DE GRÈVE À LA CNR DE CHÉRAGA À ALGER

Le directeur de l'agence mis à l'index

Malaise à l'agence d'Alger-Ouest (Chéraga) de la Caisse nationale des retraites (CNR). L'ambiance est loin d'être bon enfant au sein de cette agence où le collectif des travailleurs, dans sa majorité, se plaint de l'insoutenable harcèlement dont il fait l'objet de la part de la direction. Il menace de recourir à la grève si la situation venait à perdurer.

Depuis mars 2007, date de la nomination du directeur de l'agence en question, pas moins de 7 cadres ont été forcés à partir en retraite, témoigne le collectif des travailleurs, excédé par l'autoritarisme de la direction. Ne pouvant pas supporter le climat de terreur qui règne au niveau de l'agence, un directeur financier a postulé à une mutation.

La relation entre le directeur et les travailleurs a commencé à se détériorer lorsque, réunis en assemblée générale sous la

houlette du conseil syndical, aujourd'hui dissous, les travailleurs ont eu l'audace de lui reprocher sa mauvaise gestion. «Les sanctions n'ont pas tardé à pleuvoir. 17 travailleurs ont été visés», évoque le collectif de près d'une vingtaine de travailleurs qui a jugé de l'urgence de sonner l'alerte. Une fois de plus, puisque d'anciens cadres, forcés à la retraite, ont eu individuellement à saisir la hiérarchie. En vain.

«Le directeur ne semble pas en démordre. Le harcèlement et les brimades en tout genre sont notre lot quotidien», dénonce le collectif qui, au passage, fait cas de mutations arbitraires d'un service à l'autre en violation de la convention collective. «Le harcèlement est poussé au point de soumettre certains travailleurs, ceux qui sont dans le collimateur du directeur, à la fouille corporelle au sortir de l'agence à la fin du travail», témoigne-t-on.

Evoquant la gestion de l'agence, le collectif fait cas de nombreuses anomalies au niveau des finances, à l'exemple du versement en trop de mensualités pour les pensionnaires.

«Il est des pensionnaires qui perçoivent lors du même versement trois à quatre mensualités, du fait de l'incompétence du

directeur financier et de son staff. L'agence est contrainte, à chaque fois, de réclamer le trop perçu. Nous avons alerté de cette situation mais rien n'est fait. Cela m'a même valu un départ forcé à la retraite», relate cet ancien cadre de l'agence.

«Passe sur la lenteur mise dans le traitement des dossiers de certains pensionnés. Une veuve d'une victime de terrorisme a dû attendre 8 mois avant de percevoir le capital-décès, un capital unique», informe-t-il, ajoutant que «les dossiers s'amoncellent au niveau de l'agence, du fait du recours systématique de la directrice chargée des finances à la convocation de commission pour des dossiers qui ont eu déjà tous les quitus préalables».

Le collectif des travailleurs informe également qu'à ce jour, 25 demandes de retour aux caisses d'origine ont été formulées par des employés, harassés par la situation. «Si rien n'est fait pour assainir la situation, par exemple, le départ du directeur, nous entamerons un large mouvement de grève», menace le collectif.

S. A. I.

INTEMPÉRIES À SIDI-BEL-ABBÈS Une personne morte et une autre sauvée in extremis

Les eaux en furie de l'oued Tazouta au niveau de la localité d'El-Gor relevant de la compétence de Tlemcen mais en frontière avec Sidi-Bel-Abbès ont entraîné, dans leur furie, lundi dernier deux frères âgés de 20 et 21 ans.

Les deux victimes à bord d'un tracteur tentaient de traverser l'oued lorsqu'elles furent happées par les crues qui difflaient de l'amont des cours d'eau. Le tracteur fut renversé et les deux jeunes ont été emportés. L'un d'eux parviendra malgré tout à regagner la berge échappant à une mort certaine alors que l'autre y a péri, emporté par les eaux déchaînées.

La gendarmerie de Sidi-Bel-Abbès et les secouristes qui ont prêté main-forte à leurs collègues de Tlemcen ont repêché le corps du jeune homme et acheminé vers la morgue du CHU de Sidi-Bel-Abbès. A signaler que ces derniers jours, le sud de la wilaya a enregistré de fortes chutes de pluie qui ont fait monter le niveau des eaux des oueds Mekerra et Tazouta (El-Gor).

A. M.